

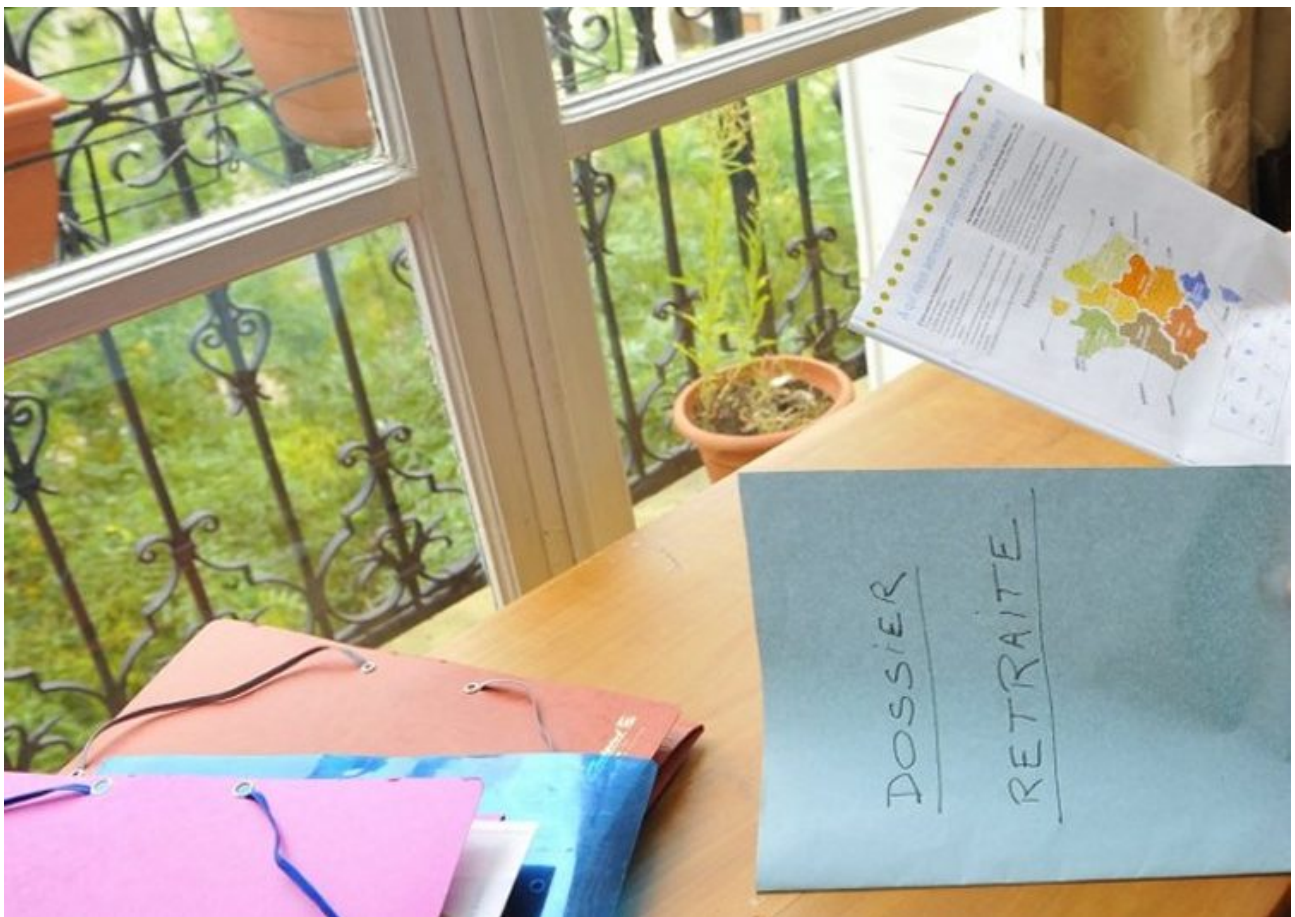


S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PENSION DE RÉVERSION : LE NÉCESSAIRE DÉBAT

Publié le 06 juillet 2018 - Par Jérôme CITRON - CFDT

« Il n'est pas question de supprimer les pensions de réversion, mais il n'est pas non plus question de poser un couvercle sur ce sujet sous prétexte qu'il est épidermique. » Secrétaire national chargé des retraites, Frédéric Sève appelle à la raison.



Dans le cadre de la réforme des retraites, impossible de ne pas s'interroger sur l'avenir de la réversion. Ce dispositif de solidarité a été conçu afin de protéger les femmes qui ne travaillaient pas en leur assurant une partie de la pension de leur mari au moment de son décès. À l'heure où les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail, qu'un couple sur deux divorce et que le nombre de célibataires a plus que doublé en quarante ans, il soulève de multiples interrogations. *« Les femmes ont aujourd'hui des durées de carrière sensiblement égales aux hommes, mais elles ont moins*

de droits à la retraite car leur revenu est, en moyenne, plus faible, explique Frédéric Sève. Cette inégalité est incontestable, et il faut en tenir compte au moment de penser à une nouvelle architecture du système. Est-ce que la réversion telle qu'elle existe aujourd'hui est une réponse satisfaisante pour les dix, vingt ou trente ans à venir ? C'est un débat de société que nous devons avoir sans, bien entendu, remettre en cause ce droit pour les couples qui aujourd'hui sont proches de la retraite. »

Une solidarité à préserver

Le sujet se révèle d'autant plus sensible que l'impact de la réversion dans le système est loin d'être négligeable. En 2016, les dépenses de réversion et d'allocation veuvage atteignaient 35,8 milliards d'euros, soit plus de 11 % de l'ensemble des pensions. Et 89 % des bénéficiaires étaient des femmes. *« Ces chiffres montrent que la réversion est un dispositif de solidarité central dans notre système, qui ne peut être remis en cause d'un revers de la main, insiste Frédéric Sève. En revanche, nous devons veiller à ce qu'il protège bien les personnes qui en ont le plus besoin car il ne s'agit pas de droits acquis par une personne au cours de sa carrière professionnelle, mais bien d'un dispositif de solidarité financé par tous les cotisants. »*

Pour la CFDT, ce sujet montre, une nouvelle fois, que la réforme des retraites qui s'annonce ne peut se résumer à une réforme financière ou à un slogan comme « un euro cotisé donne les mêmes droits à tous ». Elle nécessite un débat citoyen permettant d'actualiser les grandes orientations de notre pays en matière de protection sociale en général et de retraite en particulier.

Par Jérôme Citron